



Traité Chekalim

Michna 5 - Chapitre 1

אָר עַל פִּי שְׁאָמְרוּ: אֵין מִמַּשְׁכָּנִין נָשִׁים וְעֲבָדִים וְקִטְנִים,

אִם שָׁקְלוּ, מִקְבָּלִין מִיָּדוֹ.

הַנֶּכְרִי וְהַכּוֹתִי שֶׁשָּׁקְלוּ,

אֵין מִקְבָּלִין מִיָּדוֹ;

וְאֵין מִקְבָּלִין מִיָּדוֹ קִנְיָ זָבִין וְקִנְיָ זָבוֹת וְקִנְיָ יוֹלְדוֹת, וְחֻטְאוֹת
וְאַשְׁמוֹת.

אָבֵל גְּדֵרִים וְגִדְבוֹת מִקְבָּלִין מִיָּדוֹ.

זֶה הַכָּלֵל:

כָּל שֶׁנֶּדֶר וְנֶדֶב, מִקְבָּלִין מִיָּדוֹ;

כָּל שְׂאִין גְּדֵר וְנֶדֶב, אֵין מִקְבָּלִין מִיָּדוֹ.

וְכֵן הוּא מִפְּנֵשׁ עַל יְדֵי עֲזָרָא, שְׁנֶאֱמַר (עזרא ד, ג):

לֹא לָכֶם וְלָנוּ לְבָנוֹת בַּיִת לֵאלֹהֵינוּ.

Bien qu'on dise « on ne soumet pas au gage les femmes, les esclaves ni les enfants », s'ils offrent le demi sicle, on l'accepte. De l'étranger et du Samaritain on ne l'accepte pas ;

on n'accepte pas non plus d'eux les pigeons offerts par les hommes ou les femmes respectivement pour ceux qui ont eu un écoulement séminal ou offerts par des accouchées, les sacrifices de 'Hatat ni les sacrifices d'Acham ; alors qu'on accepte leurs vœux et leurs dons.

En règle générale, on accepte d'eux les offrandes et les vœux [pour l'autel] ; offrandes et vœux qui ne peuvent être destinés pour l'autel, (mais uniquement pour la réfection du Temple), on ne les accepte pas. Ainsi est-ce expliqué par Ezra : « Ce n'est pas à vous et à nous de construire la maison de notre Dieu » (Ezra 4,3).



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions